

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2014**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mmes Blanc Dominique, Ferrollet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints
Mmes Barillet Annick, Bossy Virginie, Deballe Céline, Decombaz Marielle, Hugon Denise,
Surgand Marie-Odile,
MM. Blanc Alain, Blanc Jérémie, Davis Andrew, Desmaris Christian, Girod Claude, Peray Pierre-Alain, Piberne Olivier.

Mme Pensec Catherine arrive à 9h30, retenue par une intervention dans le cadre de son engagement auprès des sapeurs-pompiers de Collonges.

1 M. Piberne Olivier élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Les Comptes-rendus des Conseils Municipaux des 20 et 30 mars sont approuvés à l'unanimité.

3. DELIBERATIONS

3.1. FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints pour la state de 1500 à 3499 habitants,

Considérant que la commune compte 2300 habitants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

FIXE à compter du 30 mars 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

- Maire : 41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 1er adjoint : 14.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 2e adjoint : 14.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 3e adjoint : 14.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- 4e adjoint : 14.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.2. ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES REPRESENTANTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu compte tenu de l'installation du nouveau conseil municipal de constituer les diverses commissions communales.

Monsieur le Maire précise qu'il est le Président de toutes les commissions.

FINANCES-BUDGET

Tous les membres suivants ont été élus à l'unanimité.

- Responsable de la Commission : Françoise FERROLLIET
- Dominique BLANC
- Bernard LEVRIER
- Pierre-Alain PERAY
- Jérémie DEBARD
- Jérémy BLANC
- Marie-Odile SURGAND

VOIRIE RESEAUX DIVERS-SECURITE - FLEURISSEMENT

Tous les membres suivants ont été élus à l'unanimité.

- Responsable de la Commission : Jérémie DEBARD
- Bernard LEVRIER
- Denise HUGON
- Alain BLANC

BATIMENTS COMMUNAUX EXISTANTS ET À CRÉER CIMETIERE – ASSURANCES

Tous les membres suivants ont été élus à l'unanimité.

- Responsable de la Commission : Bernard LEVRIER
- Alain BLANC
- Claude GIROD
- Christian DESMARIS
- Olivier PIBERNE

URBANISME- SUIVI DU PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal AMENAGEMENT ZONE AMENAGEMENT COMMERCIALE DE PRE MUNNY

Tous les membres suivants ont été élus à l'unanimité.

- Responsable de la Commission : Françoise FERROLLIET
- Bernard LEVRIER
- Jérémy BLANC
- Pierre-Alain PERAY
- Alain BLANC
- Andrew DAVIS

ASSOCIATIONS – GESTION DE LA MAISON DES SOCIETES

Tous les membres suivants ont été élus à l'unanimité.

- Responsable de la Commission : Dominique BLANC
- Jérémy BLANC
- Olivier PIBERNE
- Christian DESMARIS

RELATIONS SCOLAIRES-PERI-SCOLAIRES-JEUNESSE-SPORTS

Tous les membres suivants ont été élus à l'unanimité.

- Responsable de la Commission : Dominique BLANC
- Marielle DECOMBAZ
- Claude GIROD
- Olivier PIBERNE
- Céline DEBALLE
- Denise HUGON

COMMUNICATION

Tous les membres suivants ont été élus à l'unanimité.

- Responsable de la Commission : Dominique BLANC
 - Jérémy BLANC
 - Catherine PENSEC
- Virginie BOSSY
- Marie-Odile SURGAND

FORET AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT

Tous les membres suivants ont été élus à l'unanimité

- Responsable de la Commission : Bernard LEVRIER
 - Virginie BOSSY
 - Pierre-Alain PERAY
- Claude GIROD

COMMISSION SOCIALE

Tous les membres suivants ont été élus à l'unanimité.

- Responsable de la Commission : Dominique BLANC
 - Annick BARRILLIET
 - Olivier PIBERNE
- Céline DEBALLE
- Marie-Odile SURGAND

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.3. ELECTION DES DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DIVERS

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu compte tenu de l'installation d'un nouveau conseil municipal de désigner à bulletin secret les délégués des Syndicats intercommunaux et de divers organismes :

SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'AIN

- | Titulaires | Suppléants |
|------------------|----------------------|
| - Jérémie DEBARD | - Christian ARMAND |
| - Alain BLANC | - Pierre-Alain PERAY |

SIVOS DU SUD GESSIEN

- | Titulaires | Suppléants |
|--------------------|----------------------|
| - Dominique BLANC | - Virginie BOSSY |
| - Christian ARMAND | - Christian DESMARIS |

PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA

- | Titulaires | Suppléants |
|-------------------|---------------------|
| - Bernard LEVRIER | - Annick BARRILLIET |
| - Claude GIROD | - Virginie BOSSY |

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INITIATIVE FORESTIERE DU HAUT-BUGEY

- | Titulaires | Suppléants |
|-------------------|-------------------|
| - Bernard LEVRIER | - Olivier PIBERNE |
| - Claude GIROD | - Virginie BOSSY |

SYNDICAT DES TRAVAUX FORESTIERS DU HAUT-BUGEY

- | Titulaire | Suppléant |
|----------------|-------------------|
| - Claude GIROD | - Bernard LEVRIER |

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Titulaire
- Claude GIROD

Suppléant
- Bernard LEVRIER

A.S.A. ROUTE FORESTIERE DU PAYS DE GEX

Titulaires
- Christian ARMAND
- Bernard LEVRIER

Suppléants
- Jérémy BLANC
- Virginie BOSSY

OFFICE NATIONALE DES FORETS - PROGRAMME COUPES DE BOIS

3 représentants
- Bernard LEVRIER - Pierre-Alain PERAY - Olivier PIBERNE

GESTION DE L'AUBERGE COMMUNALE

5 représentants
- Françoise FERROLLET - Dominique BLANC - Jérémie DEBARD
- Jérémy BLANC - Olivier PIBERNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

2 représentants
- Christian ARMAND - Denise HUGON

AGENDA 21 DU COLLEGE

1 représentant - Denise HUGON

COMITE DE PILOTAGE DES RYTHMES SCOLAIRES

3 représentants
- Christian ARMAND - Céline DEBALLE - Denise HUGON

CONSEIL D'ECOLE

2 représentants
- Christian ARMAND - Céline DEBALLE

ASSOCIATION AG3

3 représentants
- Alain BLANC - Virginie BOSSY - Claude GIROD

CORRESPONDANT EDF SECURITE METEO TEMPETES

1 représentant - Éric MILLET (hors membre du Conseil Municipal)

CORRESPONDANT PREVENTION ROUTIERE

1 représentant - Olivier PIBERNE

CORRESPONDANT DEFENSE

1 représentant - Christian ARMAND

CORRESPONDANT AMBROISIE

Titulaire
- Jérémie DEBARD

Suppléant
- Christian DESMARIS

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.4. ELECTION DES DELEGUES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y aurait lieu d'élire les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire précise qu'il est élu Président d'office du Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil municipal décide d'élire cinq (5) membres :

Les personnes ci-dessous, ayant obtenu 18 voix soit la majorité des suffrages ont été proclamées élues :

- Annick BARRILLIET
- Dominique BLANC
- Marielle DECOMBAZ
- Denise HUGON
- Marie-Odile SURGAND

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.5. CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES SOCIETES – EXECUTION DES MARCHES – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES AVENANTS

Monsieur le Maire donne lecture à la nouvelle assemblée de l'état d'avancement des travaux de construction de la maison des sociétés « Sur Anna », suite à l'attribution de l'ensemble des marchés correspondants en date du 5 juillet 2012 et le 6 février 2014 pour le lot 16 « Clôtures », suivant tableau ci-annexé.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il y aurait lieu de l'autoriser à signer les avants à intervenir pour la poursuite du chantier et jusqu'à son achèvement, dans le cadre des modifications apportées aux marchés initiaux (travaux supplémentaires-adaptations-suppressions, etc...), estimées à ce jour à 27 406,16 € HT.

Monsieur le Maire précise que la délégation reçue initialement pour cette opération a expiré avec la fin de mandat du précédent conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, à signer les avenants à intervenir et toutes pièces s'y rapportant, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué.

DIT que le montant des travaux actualisé sera prévu au budget 2014 par décision modificative.

LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISES	MARCHES ATTRIBUES HT	AVENANTS NOTIFIES HT	AVENANTS A INTERVENIR HT	
			montant	montant cumulé	montant cumulé validé ou en attente	objet
1	Terrassement - VRD	FAMY	273 992.35	-812.12	23 871.55	voie future (22969.05€) pose fourreaux portail (902.50 €)
2	Gros œuvre	JACQUET	565 000.00	-3 168.00	0.00	néant
3	Ossature bois	Gpt LP CHARPENTE/LP ZINGUERIE	195 000.00	0.00	0.00	néant
4	Couverture et Bardage cuivre	Gpt LP CHARPENTE/LP ZINGUERIE	230 000.00	9 011.22	0.00	néant
5	Étanchéité	ERIC	59 000.00	2 000.00	0.00	néant

LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISES	MARCHES	AVENANTS	AVENANTS A INTERVENIR HT	
			ATTRIBUES HT	NOTIFIES HT	montant cumulé validé ou en attente	objet
			montant	montant cumulé		
6	Serrurerie - Métallerie	M.T.M.	84 808.80	0.00	-2 363.24	couventines rampe (2504.20€) suppression abri vélo (-4867.44 €)
7	Menuiserie extérieure aluminium	S.M.A.	86 375.00	1 560.00	1 701.00	seuil inox
8	Menuiserie intérieure	LES MENUISERIES DE L'AIN	114 381.10	1 591.50	-592.50	modification. Bar, vestiaires
9	Plâtrerie – Peinture - Façades	BONGLET	145 427.38	-2 515.41	3 178.18	cornières (1391.78€) peinture sur parois entité S (1786.40 €)
10	Plafonds	M.C.P.	18 900.00	2 422.50	0.00	néant
11	Carrelages	MIGNOLA CARRELAGES	39 000.01	-495.90	0.00	néant
12	Sols souples	MEURENAND	24 772.20	0.00	0.00	néant
13	Électricité - courants forts et faibles	BALLAND JACQUET	95 217.92	1 191.26	1 611.17	Modification alimentation ERDF & portail
14	Chauffage - ventilation - plomberie	SETO	223 200.00	973.50	0.00	
15	Espaces verts	ALPES JARDINS PAYSAGES	23 816.00	0.00	0.00	
16	clôtures	SOCMA GRI	22 000.00	0.00	0.00	
			2 200 890.76	11 758.55	27 406.16	NB : total cumulé avenants (39 164.71€) : 1.77 %

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.6. DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée. Il invite les membres du Conseil Municipal à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

DÉCIDE de déléguer certaines de ses compétences à Monsieur le Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat.

Les délégations sont les suivantes :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 500 € ;

- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle membre

Monsieur le maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.7. CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU CENTRE DE LOISIRS PAR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Loisirs la Fontaine Enchantée accueille des enfants des communes environnantes les mercredis après-midi et pendant les vacances. Ces communes ont donc été sollicitées pour participer au financement de la structure. En contrepartie les familles seraient dispensées de régler le forfait journalier de 2€ demandé aux extérieurs.

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint Jean de Gonville a accepté ce principe, une convention a été rédigée en ce sens pour fixer les engagements de chacun.

Monsieur le Maire présente la convention au membre du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après avoir délibéré,

ACCEPTTE les termes du projet de convention.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention à intervenir, toute pièce s'y rapportant, ainsi que tout avenant éventuel.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE

4.1.1. ECOLE

4.1.1.1. Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 8 avril 2014

Points abordés :

* Rythmes scolaires : le Conseil d'École a accepté, par 18 voix pour et 6 abstentions, le principe d'une alternance maternelle – primaire pour les jours de mise en place des Temps d'Activités Périscolaires. En ce qui concerne une participation financière des familles, le conseil municipal n'a pris aucune décision tant que le coût exact n'est pas connu. M. le Maire s'engage à ce que les enfants de la CLIS soient complètement intégrés dans ces activités.

* Cantine scolaire du collège : Les parents se plaignent de la qualité des repas depuis le changement de prestataire. M. le Maire les informe que c'est le Conseil Général qui délègue cette activité et qu'un nouvel appel d'offre sera lancé pour l'année scolaire 2015 – 2016. M. Genevay, en association avec la commune doit organiser une réunion avec la société Elior pour discuter de ce problème.

* Parking, accès à l'école : les parents se plaignent de l'inconséquence de certains parents qui stationnent pour déposer leurs enfants devant le portail de l'école ou sur l'arrêt de car, ainsi que de la difficulté de se déplacer dans le parking. M. le Maire les informe que ce problème plus que récurrent devrait être réglé par la constitution d'une police intercommunale qui sera missionner pour verbaliser les contrevenants. Pour les déplacements, il propose à titre d'essai que toutes les personnes qui travaillent à l'école et viennent en voitures se stationnent sur le premier parking pour éviter des marches-arrières.

4.3 BUDGET

4.3.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 03 avril : 602 315,39 €

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
CAILLAUD Ingénierie	note honoraires 12 sit.12/13 LOT ELECTRICITE maison des sociétés	655,72
CAILLAUD Ingénierie	note honoraires 12 sit.12/13 MOE FLUIDES maison des sociétés	655,72
CAILLAUD Ingénierie	note honoraires 12 sit.12/13 révision prix MOE Fluides/électricité maison sociétés	67,24
Génie Acoustique SIGNORELLI	note honoraires 11 sit.12./13 MOE STRATES génie acoustique maison des sociétés	47,91
Génie Acoustique SIGNORELLI	note honoraires 12 MOE Génie acoustique maison des sociétés	47,66
LPC ZINGUERIE	certificat paiement 7 sit.2/14 LOT 4 COUVERTURE maison des sociétés	30801,17
SA BONGLET	certificat paiement 9 sit.01/14 mapa lot 9 PLATRERIE maison des sociétés	20153,7
SA BONGLET	certificat paiement 10 sit.02/14 lot 9 PLATRERIE maison des sociétés	6243,41
SARL ECONOMIA	note honoraires 9 MOE STRATES ECONOMIE VRD maison des sociétés	3646
SARL ERIC	certificat paiement 5 sit.2/14 LOT 5 ETANCHEITE maison des sociétés	1888,3
SARL SETO	certificat paiement 5 sit.2/14 LOT 14 CHAUFFAGE maison des sociétés	38080,46
SAS BALLAND JACQUET	certificat paiement 6 sit.2.14 LOT 13 ELECTRICITE maison des sociétés	27390,27
SAS DIMATER	certificat paiement 1 sit.2/14 sous-traitant lot 8 MENUISERIE maison des sociétés	8406
SCOP MENUISERIES DE L'AIN	certificat paiement 5 sit.2/14 LOT 8 MENUISERIE maison des sociétés	10362,1
SOC CHAPUIS STRUCTURES	note honoraires 11 sit.12/13 MOE STRATES BETON ARME maison des sociétés	1219,64
SOC CHAPUIS STRUCTURES	note honoraires 12 MOE BETON ARME maison des sociétés	1212,68
SOC MCP	certificat paiement 2 sit.2/14 LOT 10 PLAFOND maison des sociétés	15294,61
SOC STRATES	note honoraires 11 sit.12/13 MOE architecte maison des sociétés	5397,25
SOC STRATES	note honoraires 12 MOE architecte maison des sociétés	5366,33
SAS DEKRA INDUSTRIAL	suivi n°17 mission CSPS maison des sociétés	391,2
SOC BETECH	hors mission G4 fds fouille terrain maison des sociétés pour réseaux	264
		216091,37

4.3.3. Une présentation du budget, voté fin mars, est faite aux nouveaux conseillers.

4.4. MAISON DES SOCIETES

4.4.1. Point sur l'avancement des travaux

Les travaux extérieurs avancent rapidement et devraient être terminés pour la fin avril. La réception des travaux est prévue à la mi-mai.

4.4.2. Point financier

A ce jour les travaux supplémentaires se montent à 39 164,61 € HT compris la route intérieure qui ne l'était pas dans les travaux initiaux, soit 1,77% de plus par rapport aux devis de départ chiffrés à 2 200 890,76 € HT.

4.5. AMENAGEMENT FONCIER

4.5.1. Point sur le dossier

M. Lévrier informe l'assemblée que les travaux connexes doivent débiter mi-mai et qu'une réunion préparatoire doit être programmée courant avril. La commission Forêt-Agriculture sera informée de la date précise.

4.6. ZONE COMMERCIALE ET ARTISANALE DE PRE MUNNY

4.6.1. Point sur le dossier

Le dossier sera présenté en Commission Départementale d'Aménagement Commercial le 14 avril à 14h.30 à Bourg en Bresse.

4.7. AUBERGE COMMUNALE

4.7. Point sur le dossier

Les travaux de « rafraîchissement » ont débutés pour une ouverture prévue par M. Guillon Franck, nouveau délégué, courant juin.

4.13. ONF

4.13.1. Point sur le projet des bois de Ban

Monsieur le Maire fait l'historique du projet de la société « Pierre et Vacances » sur la commune de Roybon dans l'Isère qui pourrait avoir des répercussions positives pour les bois de Ban comme déjà présenté et accepté par l'ancien conseil municipal.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. ASA

5.1.1. Point sur l'enquête publique

Mme le Commissaire Enquêteur a remis son rapport. Avant de constituer l'Association Syndicale Autorisée définitive, il faut attendre que l'enquête publique soit purgée de tout recours.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 04/03/2014

Déclarations Préalables

- M. RICHARD David – 28, Rue des Châtelains – Construction d'un abri de jardin – A revoir distances des limites par rapport au ruisseau à mentionner
- M. BOREL Michel – 34, Impasse des Bouvreuils – Remplacement d'un abri de jardin – Avis favorable
- M. ABOUDI Kamel – 777-779, Route de Lyon à Logras – Modification et création d'ouvertures et aménagement extérieur
Avis favorable
- M. MOUTTON Gérard – 227, Route de Pougny à Logras – Extension d'un abri voiture – Avis favorable
- M. PERRIERE Sébastien – 88, Grand'Rue – Construction de bureaux pour deux personnes en ossature bois avec bardage – Couverture tuiles menuiserie bois – Avis favorable
- Mme PECQUEUR Clémence BARROIS Aurélien – 343, Rue du Paruthiol – Création d'un point lumineux en panneaux de verre non translucide – Mise en place d'une pompe à chaleur – Avis favorable

Permis de Construire

- Mme DURAFFOURD Pascale – 73, Chemin de la Pierre à Niton à Feigères – Création d'un abri sur terrasse existante – Préau structure bois recouvert avec des tuiles identiques au toit existant – A revoir

6.1.2. Compte rendu de la réunion du 18/03/2014

Déclarations Préalables

- Mme MENDES RIBEIRO Sylvie – 199, Rue de la Fontaine Chargonnet à Logras - Construction d'un abri de jardin dur une dalle en bois toiture en tuiles brun rouge – Avis favorable

- M. DELETRAZ Nicolas – Chemin du Ruthet « La Beule » – Construction d’un abri de jardin – Avis favorable

Permis de Construire

- Mme DURAFFOURD Pascale – 73, Chemin de la Pierre à Niton à Feigères – Création d’un abri sur terrasse existante – Préau structure bois recouvert avec des tuiles identiques au toit existant – Avis favorable

6.1.3. Compte rendu de la réunion du 01/04/2014

Déclarations Préalables

- Sté MYSUN M. ROUCH Jean propriétaire DOS SANTOS Henrique – Rue du Branlant – Les Coteaux de Logras
Pose de panneaux photovoltaïques – Avis favorable
- M. MOUTTON Gérard – 227, Route de Pouilly à Logras – Détachement d’une parcelle en vue d’une construction – Avis favorable
- M. ABRIEL Christophe – 94, Chemin des Marais – Construction d’un muret de 40cm + grillage d’un mètre muret 1,4 m
Installation de deux portails – Avis favorable
- M. LEANDRE Sylvain – 212, Chemin des Marais – Création d’une terrasse de 2,2 m x 9 m avec un cave en dessous (façade Sud) – Création d’une porte en sous-sol, modification des fenêtres en sous-sol, fenêtres fixes sans ouverture, modification du garde-corps, mise en, place de verre à la place des montants en bois (façade Est) Suppression d’une fenêtre (façade Ouest) – Avis favorable
- PERRIERE Charpente – 82, Grand’ Rue – Construction de bureaux en ossature bois avec bardage – Couverture tuiles menuiserie bois – Avis favorable

Permis de Construire

- M. SAUREL Jean-Christophe – 186, Route de la Fruitière à Logras – Extension d’une villa individuelle – Construction en prolongement d’un abri piscine et d’une piscine – Avis favorable
- M. HAURAY Armand – Rue du Cercle à Logras – Démolition de l’intérieur et réaménagement en surface habitable et garage – Avis favorable attention dimensions des velux.

7. COURRIER

7.1. Courrier de l’association Hélianthe

7.1.2. Courrier de M. Pelloux s’étonnant que son habitation ne soit pas identifiée comme exploitation agricole dans le PLU de 2011. La Chambre d’Agriculture de l’Ain a été consultée pour savoir, si à cette époque M. Pelloux était toujours classé en temps qu’agriculteur.

8. DIVERS

8.1. Prochain conseil municipal le 15 mai 2014.

8.2. Rappel des cérémonies du 08 mai 2014 qui auront lieux à Péron à une heure encore à préciser.